



## Vie privée et familiale pour étudiant

Par **lifkara**, le **08/10/2012 à 00:54**

Bonjour,  
En fait je viens de me marier, ma femme en fait a le statut "vie privée et familiale".  
Je voudrais savoir si je peux moi aussi en bénéficier. je suis étudiant en master j'ai rejoint ma femme sur toulouse.  
J'ai un rendez-vous à la préfecture de paris le 20 décembre s'il plait à Dieu.  
Du coup je voudrais savoir qu'est ce que je dois faire pour les démarches afin d'obtenir le statut "vie privée et familiale".  
Je vous remercie et espère vous lire.  
Cordialement.

Par **AlexanderVas95**, le **08/10/2012 à 19:41**

Bonjour,  
Vous retirez un dossier vpf et si votre cas est possible pour un changement, la Préfecture vous le confirmera sinon ce sera un refus, mais si c'est un refus ne vous inquiétez pas il n'y aura aucune incidence sur votre carte de séjour étudiante (vous pourrez toujours renouveler)